

# LE RÔLE DU DÉPARTEMENT CONFORTÉ

Depuis la loi du 5 mars 2007, le rôle du Président du Conseil départemental s'est accru en termes de prévention et de protection de l'enfance. La loi du 14 mars 2016 a réaffirmé ce principe.

Dans ce contexte, le Département du Loiret a mis en place avec ses partenaires une cellule pour agir rapidement et efficacement lorsque des signaux d'alerte sont identifiés.

En complément de son action, cette cellule garantit le suivi personnalisé et la confidentialité de chaque dossier.



## LES PARTENAIRES

La cellule est au centre d'un réseau de professionnels qui intervient quotidiennement pour la protection de l'enfance :

- le Département du Loiret ;
- les Tribunaux ;
- l'éducation nationale ;
- les services déconcentrés de l'état (DRDJSCS, DPJJ...);
- les professionnels de santé ;
- les associations et établissements ou services habilités et conventionnés ASE ;
- la police et la gendarmerie ;
- les mairies et leurs services sociaux, scolaires... ;
- d'autres institutions comme la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA).



## VOUS CONNAISSEZ UN ENFANT EN DANGER OU EN RISQUE DE DANGER ?

### CONTACTEZ

La Cellule de Recueil  
des Informations Préoccupantes  
crip45@loiret.fr  
02 38 25 34 56

L'Équipe Pluridisciplinaire de secteur  
02 38 25 45 45

## UN DOUTE, UNE QUESTION ? NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS GUIDER.

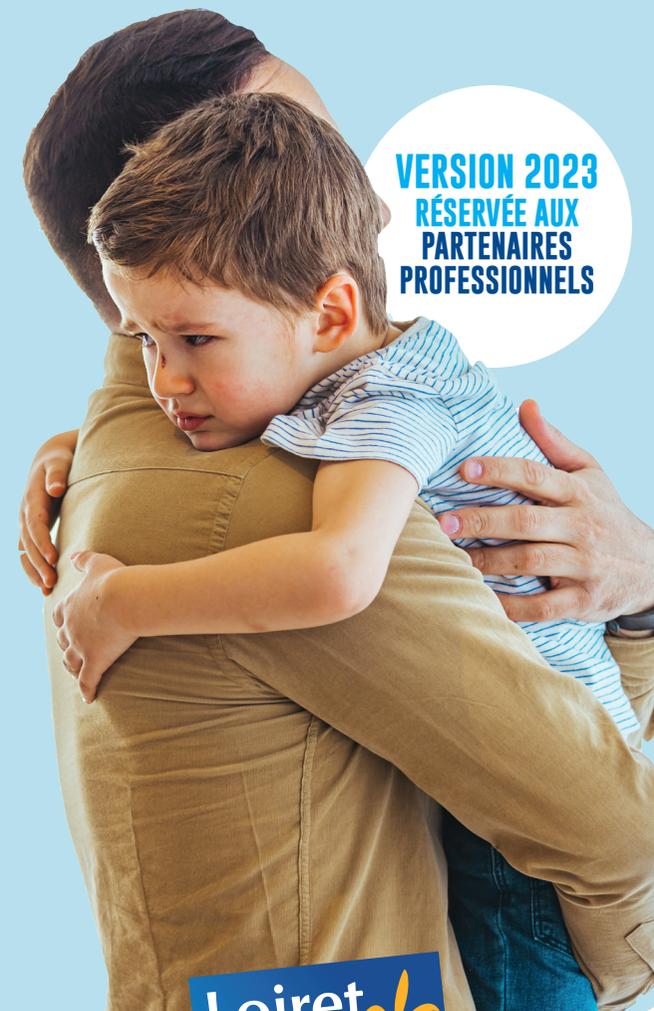


Département du Loiret  
45945 Orléans • Téléphone 02 38 25 45 45  
www.loiret.fr • services.loiret.fr

25-132 MSOL - Département du Loiret - Photos : D. Chauveau, Thinkstock, Gettyimages.

# LA PROTECTION DE L'ENFANCE

## Une mission du Département



VERSION 2023  
RÉSERVÉE AUX  
PARTENAIRES  
PROFESSIONNELS



TERRITOIRE SOLIDAIRE  
WWW.LOIRET.FR

# ALERTER ET VENIR EN AIDE

C'est un droit pour l'enfant d'être protégé et un devoir pour chaque citoyen de porter secours aux enfants en danger ou en risque de l'être. Ce dépliant vous explique comment identifier les signes d'alerte, de danger ou de risque de danger et à qui les signaler. C'est un brutal changement de comportement et/ou l'association de plusieurs signaux d'alerte qui doivent nous interpeller.



## Les signes d'alerte chez l'enfant

### Les troubles du comportement :

Violences, agressivité, mutisme, inhibition, repli sur soi, quête affective, fugues, peurs inexplicables, prises de risques, accidents à répétition, troubles alimentaires, difficultés scolaires (absentéisme chronique).

### Les symptômes physiques :

Traces de coups, brûlures, fractures, scarifications, accidents domestiques à répétition, maladies répétées, fatigue, pâleur, énurésie, encoprésie, retard statur pondéral, retard du développement psychomoteur ou intellectuel, aspect négligé.

## Les signes d'alerte chez les adultes dans le contexte de vie de l'enfant

### Les attitudes éducatives non adaptées :

Mode ou rythme de vie non adaptés, absence ou excès de limites, exigences éducatives démesurées.

### Le comportement à l'égard de l'enfant :

Absence de soin, d'entretien, et/ou de suivi médical ou médicalisation à outrance; manque d'attention, indifférence systématique (retards, oublis); marginalisation dans la famille; violence psychologique, physique ou sexuelle (discours négatifs et dévalorisants pour l'enfant, humiliations, menaces, coups, incitations à la pornographie, attouchements); Fragilité psychologique; Addictions.

# DES INQUIÉTUDES - QUI ALERTE - COMMENT - POURQUOI ?

**SIGNES D'INQUIÉTUDE**  
pour l'enfant et son contexte de vie

**SIGNES DE DANGER**  
Traces de coups, violences avec objet, violences sexuelles, violences conjugales

FAMILLE EN DEMANDE D'AIDE

FAMILLE SANS DEMANDE D'AIDE

